



COMMUNE DE CHOISY

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 07/11/2025
Reçu en préfecture le 07/11/2025
Publié le
ID : 074-217400761-20251107-D25_37-DE



Nombre de conseillers :
En exercice **18**
Présents **11**
Votants **13**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre
Le conseil municipal de la commune de Choisy, dûment convoqué le 28 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christiane MICHEL, Christian BOCQUET, Jacqueline CECCON, Jacqueline PECORARO, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Sylvie AUROY, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Marlène CHAFFARD

Pouvoirs : Norbert CHIODINI à Sylvie AUROY, Jean BARDET à Michel SOCQUET-CLERC

25/37

Absents : Valérie STEFANUTTI, Olivier COUET, Stéphane GREVE, Jean BARDET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Aurore MOSSIERE

Secrétaire de séance : Jacqueline PECORARO

Objet :

MARCHE DE CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DES ECOLES LOT 2 MONTESSUIT ET FILS – AVENANT N°3

M. Yves GUILLOTTE, Maire rapporteur, informe les membres du Conseil Municipal que :

Vu la délibération n° 2023-54 du 14 décembre 2023 portant sur les travaux d'extension des écoles.

Vu l'acte d'engagement en date du 27 mai 2024, le lot 02 (Gros œuvre) a été attribué à l'entreprise MONTESSUIT ET FILS SAS pour un montant de 299 900 € HT.

Cet avenant est lié à une demande du bureau de contrôle pour la reprise des murs suite dépose douche amiantée.

Le coût de cette modification pour le lot 02 impose une plus-value de 470 HT (14.63%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 3 pour le lot 2 attribué à MONTESSUIT ET FILS (Gros œuvre) pour un montant de 470.00€ HT soit 564.00 € TTC

- AUTORISE le maire à le signer

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Le secrétaire de séance
Jacqueline PECORARO

Délibération devenue exécutoire compte tenu de
la télétransmission en Préfecture le
et de la publication le
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Yves GUILLOTTE